

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 mai 2010 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Micheline L. Morency, directrice générale
Katherine-Erika Vincent, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2010-05-125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié :

Points ajoutés :

- 7.1 Demande de subvention – soutien à l'inscription – Gymini.
- 7.2 Octroi du contrat à ITT-Flygt Canada ltée – remise en état de la pompe à la station no 8.
- 7.3 Alliance francophone CVA – apposition du logo de la Ville sur la banderole.
- 7.4 Sommet économique de Vaudreuil-Soulanges – achat de billets.
- 7.5 Création d'une régie intermunicipale des infrastructures sportives, récréatives et communautaires.
- 7.6 Tournoi de golf – Association hockey mineur de L'Île-Perrot – achat de billets.
- 7.7 Avis de motion – règlement décrétant un emprunt de 130 000 \$ pour des honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis pour l'ouverture de la rue Forest.

ADOPTÉE

2010-05-126 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2010

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2010 et au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2010, tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-05-127 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2010 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2010, au montant de **66 989.38 \$**.

ADOPTÉE

2010-05-128 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2010 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2010, au montant de **239 276.86 \$**.

ADOPTÉE

2010-05-129 RÈGLEMENT NO 437-16 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA NOMENCLATURE DES CLASSES D'USAGE ET DE REMPLACER LES DISPOSITIONS DU CHAPITRE XVII PAR DE NOUVELLES

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 9 mars 2010 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° 437 aux fins de modifier certaines dispositions applicables à la nomenclature des classes d'usage et de remplacer les dispositions du chapitre XVII par de nouvelles.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 31 mars 2010.

Considérant que le second projet de règlement no 437-16 a été adopté lors de la séance du 13 avril 2010;

Considérant qu'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché à l'Hôtel de Ville le 19 avril 2010 et publié dans un journal local le 21 avril 2010.

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prescrit.

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que la mairesse et la greffière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'adopter le règlement no 437-16 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier certaines dispositions applicables à la nomenclature des classes d'usage et de remplacer les dispositions du chapitre XVII par de nouvelles ».

ADOPTÉE

2010-05-130 RÈGLEMENT NO 437-17 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES À UN USAGE « TOUR DE COMMUNICATION » ET DE MODIFIER LES USAGES SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS DANS LA ZONE P-204

Considérant qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 9 mars 2010 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier certaines dispositions spéciales applicables à un usage « Tour de communication » et de modifier les usages spécifiquement prohibés dans la zone P-204;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 31 mars 2010.

Considérant que le second projet de règlement no 437-17 a été adopté lors d'une séance tenue le 13 avril 2010;

Considérant qu'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été affiché à l'Hôtel de Ville le 19 avril 2010 et publié dans un journal local le 21 avril 2010.

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue dans le délai prescrit.

Considérant que les membres présents déclarent avoir lu le règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture et que la mairesse et la greffière expliquent l'objet du règlement et sa portée.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter le règlement no 437-17 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier certaines dispositions spéciales applicables à un usage « Tour de communication » et de modifier les usages spécifiquement prohibés dans la zone P-204 ».

ADOPTÉE

2010-05-131 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 464 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 341 600 \$ POUR L'ACQUISITION DES LOTS NO 2 067 549 ET 3 227 605

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement visant à modifier certaines dispositions du règlement no 464 décrétant une dépense et un emprunt. Ce règlement aura notamment pour effet de modifier les clauses de taxation.

2010-05-132 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 440-2 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 – PERMIS ET CERTIFICATS

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 13 avril 2010 de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no 440 sur les permis;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement no 440 afin de modifier la nécessité d'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour certaines constructions et équipements accessoires;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes désirant s'exprimer, tel que prévu par la loi;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-2 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 440-2 intitulé « règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats no 440 aux fins de modifier certaines dispositions applicables à la nécessité d'obtention d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation pour certaines constructions et équipements accessoires ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame à la date et l'heure déterminée par la greffière et qu'à cet effet la greffière publie les avis requis;

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2010-05-133 INSTALLATION D'ANTENNE DE RADIOCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION – APPROBATION DU PROJET SOUMIS PAR VIDÉOTRON

Considérant que Vidéotron ltée projette l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que la Ville a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au plan présenté afin d'implanter deux antennes sur son territoire, soit une antenne dans le parc industriel et une autre sur le terrain du garage municipal;

Considérant que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le projet soumis par Vidéotron ltée, tel que décrit au plan présenté et de permettre l'installation d'une première antenne dans le parc industriel au **103-A, rue Huot** et d'une seconde antenne sur le terrain du garage municipal, au **1900-A, boulevard Don-Quichotte**.

ADOPTÉE

2010-05-134 **CONTRAT AVEC VIDÉOTRON – SIGNATURE D’UN BAIL POUR PERMETTRE L’INSTALLATION D’UNE ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE RADIODIFFUSION**

Considérant que la Ville est propriétaire du lot no 2 070 700 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Considérant que la Ville a accepté le projet de Vidéotron ltée d’installer sur son terrain une antenne de télécommunication et de radiodiffusion;

Considérant la nécessité de signer un bail avec Vidéotron ltée afin de leur permettre de procéder à l’installation et à l’entretien de l’antenne de télécommunication et de radiodiffusion située sur le terrain du garage municipal au 1900-A, boulevard Don-Quichotte.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d’autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot, le bail avec Vidéotron ltée, ainsi que tous autres documents pouvant être requis à cette fin.

ADOPTÉE

2010-05-135 **BACS À FLEURS – ACQUISITION DE BACS À FLEURS À BANDE RÉFLÉCHISSANTE POUR LES RUES PERRIER ET RIVELAINE**

Considérant que la Ville a reçu plusieurs plaintes des citoyens des rues Rivelaïne et Perrier concernant la vitesse de circulation;

Considérant que l’installation de dos d’âne est déconseillée puisqu’il s’agit de deux artères principales;

Considérant que le comité de sécurité routière recommande un projet pilote d’installation de bacs à fleurs.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de procéder à l’acquisition de 9 bacs à fleurs modèle MU-21 avec bande réfléchissante pour la somme de **12 858 \$**, plus taxes, et de procéder à l’installation des bacs à fleurs sur les rues **Perrier et Rivelaïne**.

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et soit imputée au poste budgétaire 1-23-040-01-721.

ADOPTÉE

2010-05-136 **LES CONSULTANTS LBCD INC. – MANDAT POUR DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Considérant que plusieurs programmes d’aide financière sont offerts pour les municipalités voulant améliorer leurs infrastructures.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de mandater et d’autoriser la firme d’ingénieurs **Les Consultants LBCD inc.** à procéder au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L’Île-Perrot à des demandes de subventions dans le cadre des projets suivants : le bouclage d’aqueduc des rues Raimbeau, Étienne-Trudeau, et des 62^e et 63^e avenues, pour une somme de **11 500 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le surplus non affecté et soit imputée au poste budgétaire 1-02-321-00-411.

ADOPTÉE

2010-05-137 PANNEAU D'ARRÊT – INSTALLATION SUR LE BOULEVARD PERROT

Considérant les travaux à venir sur la sortie menant au boulevard Perrot et l'ouverture de la rue Julie-Deschamps;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de procéder à l'installation d'un panneau indicateur d'arrêt sur le boulevard Perrot près de la rue Julie-Deschamps.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et soit imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-640.

ADOPTÉE

2010-05-138 PANNEAU INTERDICTION D'ARRÊT – INSTALLATION SUR LA RUE ANTOINE-HÉNAULT

Considérant que ces nouveaux panneaux amélioreront la sécurité des citoyennes et citoyens.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu de procéder à l'installation de panneaux d'interdiction d'arrêt sur la rue Antoine-Hénault sur les 2 côtés de la rue.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et soit imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-640.

ADOPTÉE

2010-05-139 APPEL D'OFFRES SC-2010-01 : RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES MÉSANGES – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement du Parc des Mésanges;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 22 avril 2010;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation de Planex;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'accorder le contrat pour les travaux d'aménagement du parc des Mésanges au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie **Terrassement Limoges et Fils inc.**, pour la somme de **123 216 \$**, plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres SC2010-01.

Que cette dépense soit financée par le fonds des parcs et imputée au poste budgétaire 1-23-080-04-711.

ADOPTÉE

Le conseiller Normand Pigeon déclare qu'il est susceptible d'avoir un intérêt financier direct ou indirect et quitte la salle du Conseil.

2010-05-140 SOCIÉTÉ EN DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN – ENTENTE

Considérant que le Parc Historique de la Pointe-du-Moulin est situé sur le territoire de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que la mission de la Société est de faire la mise en valeur et l'interprétation du patrimoine du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin, en offrant une gamme de services à nos citoyens et autres visiteurs;

Considérant que la Ville reconnaît la Société comme un organisme qui participe à sa mission en matière de loisir, culture et vie communautaire et entend lui accorder certains avantages et privilèges en échange de services offerts à notre population.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot l'entente à intervenir avec la Société du Parc Historique de la Pointe-du-Moulin ou tout autre document jugé nécessaire à la conclusion de l'entente, afin de lui donner plein effet.

ADOPTÉE

Retour de M. Normand Pigeon à la table du Conseil.

2010-05-141 STATION NAUTIQUE DU LAC SAINT-LOUIS – APPUI DE LA VILLE

Considérant qu'une station nautique est une entité régionale ayant pour mission de réunir l'ensemble des acteurs nautiques dans le but de coordonner le développement, l'offre de services, les programmes et la promotion et ainsi favoriser la concertation sur une région telle que le lac St-Louis.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot donne son appui à la création de la Station nautique du Lac Saint-Louis.

ADOPTÉE

2010-05-142 CONTRAT ENTRETIEN – PELOUSE SANTÉ INC. – ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS NATURELS

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de conclure un contrat avec la compagnie **Pelouse Santé inc.**, pour l'entretien de ses terrains sportifs naturels au coût de **14 371.68 \$**, plus taxes, avec une clause de renouvellement pour 2 années supplémentaires.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-725-10-545.

ADOPTÉE

2010-05-143 ENGAGEMENT DE PERSONNEL – PRÉPOSÉE À LA TAXATION ET À L'ÉVALUATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'engager madame **Sophie Pelletier** au poste de préposée à la taxation à compter du 12 mai 2010, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

2010-05-144 LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 38 – POSTE D'INSPECTEUR ÉTUDIANT (SPÉCIALISÉ) AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, la lettre d'entente numéro 38 à intervenir avec le Syndicat des Travailleuses et des Travailleurs (CSN), concernant la création d'un poste d'inspecteur étudiant (spécialisé).

ADOPTÉE

2010-05-145 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉ

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot présente une demande d'aide financière à la Conférence régionale des élus (CRÉ), pour le projet de sentier d'interprétation de la flore sur les lots 2 067 549 et 3 227 605 situés à la Pointe-du-Moulin.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles.
De désigner M. Patrick Lafleur, directeur des Services communautaires à faire cette demande d'aide financière, ainsi que de l'autoriser à signer, pour et au nom, de la Ville cette demande et tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-05-146 CESSION RUE DE L'ARCHE : CESSION DU LOT 2 421 739 – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que monsieur Alain D' Anjou entend céder pour la somme de 1.00 \$ plus taxes à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot le lot numéro 2 421 739 (rue de l'Arche) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir avec M. Alain D'Anjou, en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot du lot numéro **2 421 739** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil. Les frais inhérents à la cession desdits lots sont à la charge de la Ville.

Décréter l'ouverture de rue sur le lot mentionné à la présente résolution.

Que Me Chantal Savard, notaire soit mandatée pour préparer l'acte de cession.

ADOPTÉE

**2010-05-147 CESSION PARTIES RUES ALFRED-PELLAN ET CALIXA-LAVALLÉE :
DU LOT NO 2 421 742 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la compagnie 9076-4424 Québec inc. entend céder, à titre gratuit, à la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot le lot no 2 421 742 (parties des rues Alfred-Pellan et Calixa-Lavallée) cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, avec la compagnie **9076-4424 Québec inc.**, l'acte de cession en faveur de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot du lot no **2 421 742** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

Les frais inhérents à la cession desdits lots sont à la charge de la compagnie 9076-4424 Québec inc.

Décréter l'ouverture de rue sur le lot mentionné à la présente résolution.

Que Me Jean Desharnais, notaire, soit mandaté pour préparer l'acte de cession.

ADOPTÉE

**2010-05-148 EXCAVATION PIERRE DAOUST LTÉE – DEMANDE D'AUTORISATION
D'UTILISATION DU LOT 2 421 864 À UNE FIN AUTRE QUE
L'AGRICULTURE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2008-10-315**

Considérant que Excavation Pierre Daoust Ltée, présente une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation du lot 2 421 864 à une fin autre que l'agriculture, à savoir commerciale;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a recommandé à la CPTAQ d'autoriser cette demande par sa résolution numéro 2008-10-315 adoptée à une séance du conseil tenue le 27 octobre 2008;

Considérant que Excavation Pierre Daoust Ltée a produit à la CPTAQ sa demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture par l'entremise de ses avocats en date du 4 mars 2009;

Considérant que le 12 mai 2008, la Direction des affaires juridiques de la CPTAQ a retourné la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture aux procureurs de Excavation Pierre Daoust Ltée puisqu'elle considérait que cette demande devait être assimilée à une demande d'exclusion en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q. c. P-41.1);

Considérant que selon l'interprétation de la Direction des affaires juridiques de la CPTAQ, une demande d'autorisation qu'elle considère assimilée à une demande d'exclusion ne pourrait être présentée que par une municipalité locale ou une municipalité régionale de comté;

- 54 -

Considérant que même si la demande d'autorisation d'Excavation Pierre Daoust Ltée devait être assimilée à une demande d'exclusion, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot demanderait dans ce cas à la CPTAQ d'exercer sa discrétion pour n'accorder dans le présent cas qu'une demande d'autorisation d'utilisation du lot 2 421 864 à une fin autre que l'agriculture;

Considérant que la demande d'autorisation d'Excavation Pierre Daoust Ltée est conforme à la réglementation municipale puisque l'activité commerciale exercée sur le lot 2 421 864 est protégée par droit acquis;

Considérant qu'il n'existe pas d'espace approprié disponible ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande d'autorisation d'utilisation du lot 2 421 864 à une fin autre que l'agriculture, présentée par Excavation Pierre Daoust Ltée.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de modifier la résolution numéro 2008-10-315, tel que modifié par la résolution numéro 2009-10-302, par l'ajout de ce qui suit :

« Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot autorise les avocats Dufresne Hébert Comeau à entreprendre ou à continuer toutes les démarches et procédures nécessaires afin de donner effet à la présente résolution et plus spécifiquement autorise, au nom de la Ville, la présentation, si nécessaire, d'une demande pour obtenir l'exclusion de la zone agricole du lot 2 421 864 aux fins que soit autorisée sur ce lot une utilisation autre qu'agricole ainsi que le morcellement ou l'aliénation de ce lot au bénéfice de Pierre Daoust ou d'Excavation Pierre Daoust Ltée. ».

Le tout sans frais pour la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2010-05-149 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller, Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, les actes de retrait à intervenir dans le processus de la vente pour non-paiement de taxes.

Que Me Chantal Savard, notaire soit mandatée pour préparer les actes de retrait.

ADOPTÉE

2010-05-150 SÉMINAIRE DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – INSCRIPTION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser l'inscription de madame Line St-Onge, au Séminaire 2010 de l'Association des Ingénieurs municipaux du Québec qui se tiendra au Saguenay du 12 au 15 septembre 2010.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme approximative de **984.50 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-311-00-311.

ADOPTÉE

2010-05-151 CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL – INSCRIPTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser l'inscription de madame **Josiane Asselin** et monsieur **Patrick Lafleur** à la Conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra au Saguenay du 22 au 24 septembre 2010.

De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme approximative de **2 035 \$**, plus taxes;

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-711-00-311 et 1-02-711-00-310.

ADOPTÉE

2010-05-152 COMITÉ JEUNESSE DE LA PRESQU'ÎLE INVITATION AU SOUPER – DÉLÉGATION

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*.

Considérant que les profits du souper sont versés dans un fonds jeunesse.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser le conseiller, **Sylvain Lemire**, à assister au souper du Comité Jeunesse de la Presqu'île, au montant de **130 \$**.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2010-05-153 CONTRAT DE SERVICE – FÊTE DU 24 JUILLET 2010 – PRODUCTIONS CR

Considérant que pour le 25^e anniversaire de la fête communautaire, la Ville opte pour une nouvelle orientation afin d'offrir une journée de spectacles d'envergure à toute la population.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'utiliser les services de la maison de **Productions CR**, agence d'artistes pour la programmation et l'organisation du spectacle de la soirée du 24 juillet 2010 au coût de **24 000 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-728-10-473.

ADOPTÉE

2010-05-154 AGAIP – ACTIVITÉ DU MOIS DE MAI 2010 – ACHAT DE BILLETS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour l'activité du mois de mai de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, le 19 mai 2010, au coût total de **250 \$**; M. Sylvain Lemire et Mme Danie Deschênes sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2010-05-155 DEMANDE DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – GYMINI

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer au Club de Gymnastique Gymini une subvention de **6 300 \$** pour le soutien aux inscriptions de 180 gymnastes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2008-2009.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2010-05-156 OCTROI DU CONTRAT À ITT-FLYGT CANADA LTÉE – REMISE EN ÉTAT DE LA POMPE À LA STATION NO 8

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer un contrat à ITT-Flygt Canada Ltée pour des travaux de remise en état de la pompe no 1 à la station de pompage P8 pour un montant de **15 366.32 \$**, plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-415-50-566.

ADOPTÉE

2010-05-157 ALLIANCE FRANCOPHONE CVA – APPPOSITION DU LOGO DE LA VILLE SUR UNE BANDEROLE

Considérant que l'alliance Francophone CVA est un regroupement de citoyens québécois et ontariens;

Considérant qu'ils ont choisi le Parc Historique de la Pointe-du-Moulin pour tenir leur réunion annuelle.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de leur donner une somme de **50 \$** afin qu'ils apposent le logo de la Ville sur la banderole de l'alliance Francophone CVA pour une période de 20 ans.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-171-00-345.

ADOPTÉE

2010-05-158 **SOMMET ÉCONOMIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES – ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 2 billets pour le Sommet économique de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 9 juin 2010 au Château Vaudreuil, au coût total de **200 \$**.

Que la mairesse Marie-Claude B-Nichols et le conseiller Sylvain Lemire soient autorisés à y participer.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2010-05-159 **CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES**

Considérant la rencontre des élus municipaux de L'Île-Perrot, le 19 avril 2010.

Considérant la volonté des élus municipaux de mettre de l'avant un comité dont les travaux devront conduire à une recommandation quant à l'implantation d'une régie intermunicipale des infrastructures sportives, récréatives et communautaires sur L'Île-Perrot, et ce, d'ici le mois d'octobre 2010;

Considérant que le comité sera formé des maires et de deux autres membres du conseil de chacune des municipalités, épaulés dans leurs travaux par les directeurs généraux et les directeurs de loisirs;

Considérant que les travaux du comité devront porter, non seulement sur la création de la régie, mais fixer les grandes orientations stratégiques, notamment quant aux besoins et attentes de la population, la nature des équipements et les modalités de ce regroupement.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu, outre la mairesse, Marie-Claude B-Nichols, de mandater les conseillers municipaux Sylvain Lemire et Bernard Groulx, aux fins de représentation de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à ce comité.

ADOPTÉE

2010-05-160 **TOURNOI DE GOLF – ASSOCIATION HOCKEY MINEUR DE L'ÎLE-PERROT – ACHAT DE BILLETS**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot achète 1 billet pour le tournoi de golf de l'Association du hockey mineur de L'Île-Perrot, qui aura lieu le 15 mai 2010 au Club de Golf Atlantide au coût total de **145 \$**, et d'autoriser M. **Luc Tessier**, surintendant des travaux publics, à y participer.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2010-05-161 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 130 000 \$ POUR DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'OUVERTURE DE LA RUE FOREST**

Madame la conseillère Danie Deschênes donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt et une dépense de **130 000 \$** pour des honoraires professionnels en vue de la préparation des plans et devis pour l'ouverture de la rue Forest.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapports du mois d'avril 2010 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal du CCU 27 avril 2010.
- Liste des employés temporaires saisonniers engagés par la directrice générale pour les services communautaires, le club nautique, les travaux publics et l'horticulture.

2010-05-162 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 20h53.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Greffière

/vc
